

Afin de répondre à la demande d'hôtes de plus en plus intéressés par la découverte du patrimoine, les hébergeurs constitués en association nommée ARDECHE ACCUEIL PATRIMOINE ont souhaité établir une charte qui résume l'esprit et le service trouvé dans nos hébergements en Ardèche.

### 1- Identité de l'association

NOM : ARDECHE ACCUEIL PATRIMOINE  
ADRESSE : MAIRIE - LE VILLAGE - 07110 UZER  
DATE DE CREATION : JANVIER 2015

### 2- Objectifs

- Développer et faire vivre un réseau d'hébergements de qualité avec un accueil personnalisé autour du patrimoine de l'Ardèche. La volonté commune des différentes structures est d'offrir aux hôtes un haut niveau de connaissances et de leur faire découvrir les richesses du patrimoine naturel, historique, architectural et culturel.
- Contribuer à ce que notre région soit, en plus d'une destination d'activités de pleine nature en été, un véritable lieu de découverte du patrimoine en toutes saisons.
- Développer des liens entre les structures liées au patrimoine.

### 3- Règlement intérieur :

Ce règlement tient compte des différences inhérentes à la variété des structures : campings, hôtels, locations, gîtes ruraux, gîtes d'étape, chambres d'hôtes.

Chaque hébergeur doit s'acquitter de sa cotisation, signer le règlement et s'engager en remplissant la fiche de conformité du bulletin d'adhésion pour adhérer à l'association.

L'exclusion de l'association peut-être prononcée par le bureau en cas de non respect de la charte.

#### ***Les engagements des hébergeurs vis-à-vis de leurs hôtes :***

- Accueil de qualité, écoute, disponibilité, échanges réguliers autour du patrimoine local.
- Conseils de visites, promenades, découvertes de qualité.
- Présentation du patrimoine local dans l'hébergement : affichage de photos présentant le patrimoine local, ouvrages ou magazines spécialisés (histoire de l'Ardèche, faune et flore, agriculture et industrie, gastronomie, viticulture...), mise à disposition de documents à jour sur les sites importants, présentation de produits du terroir.
- Ouverture au moins 6 mois par an.

*L'association ne peut être tenue pour responsable en cas de problème entre un hébergeur et son hôte.*

#### ***Les engagements des hébergeurs vis-à-vis de l'association :***

- Conformité avec la législation en vigueur propre au type de structure, ce notamment en matière de déclarations administratives ou fiscales, de respect des normes d'hygiène, de sécurité, d'affichage, d'assurance, etc...
- Connaissance des autres structures membres par le biais de rencontres, réunions, formations.
- Mise en commun des compétences de chacun.
- Participation active à la vie de l'association, diffusion des informations auprès des instances locales (mairie, OT, CDC...). Accueil de réunions de l'association au sein de la structure. Participation aux assemblées.

- Participation chaque année à au moins deux journées découverte organisées par l'association afin d'améliorer la qualité de l'accueil (dans la mesure du possible).
- Paiement de la cotisation avant le 30 avril de l'année.

***Les engagements des hébergeurs vis-à-vis du patrimoine :***

- Encourager le respect de notre environnement et de notre patrimoine.
- Avoir une bonne connaissance des prestations offertes à proximité: restauration, produits locaux, visites, sites particuliers (naturels et bâtis)...
- Mettre en valeur les recettes et les produits du patrimoine local, en cas de service de restauration dans la structure

***Fait à Grospierres le 10 février 2025***

**Le Président, François Brun**



**BUREAU AU 10/02/2025**

<b>Président :</b>	<b>François Brun, 850 montée des carriers, les Clapas, 07200 Vogüé</b>	<b>Tel 06 84 43 35 73</b>
<b>Vice- Présidente</b>	<b>Corine Schillinger, 166 chemin de boudène, 07120 Grospierres</b>	<b>Tel 06 19 32 38 78</b>
<b>La Secrétaire :</b>	<b>Françoise Gaubert, 810 route de Volpillières, 07110 Uzer</b>	<b>Tel 06 78 47 69 87</b>
<b>Le Trésorier :</b>	<b>Claude Pegéot, 810 route de Volpillières, 07110 Uzer</b>	<b>Tel 06 33 22 74 60</b>